



Conseil Municipal

Extrait du Registre des Délibérations

Réunion du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA COURONNE se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. DAURÉ Jean-François, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, le 13 juin 2017.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de procurations de vote :	06

PRESENTS

M. DAURÉ Jean-François, Maire

M. BONNET Jacky, Mme AVRIL Annie, M. GOURDON Jean-François, Melle SEMANE Zahra, M. TEXIER Philippe, Mme FOURRIER Maud et Mme CHEVALEYRE Chantal, Adjoints

Mme CLERAC Marcelle, Mme DUMAINE Francine, M. AUBINEAU Joseph, Mme BILLAUD Marie-Christine, M. O'BYRNE Jean-Pierre, M. BELLEFAYE Jacques, Mme ROUSSEL Christine, M. DEPLANQUE Pierre, Mme THOMAS Dolorès, Conseillers municipaux.

EXCUSES - ABSENTS

Mme HOURY Marylin, M. PENELLE François

M. DORE Jean-Jacques, M. BLONDEL Eric, M. COURTAUD Frédéric, M. BESSON Luc

PROCURATIONS DE VOTE

M. LAMBERT Christian à Mme CHEVALEYRE Chantal

Mme RIVOISY Martine à Mme AVRIL Annie

M. GUITARD Daniel à M. BELLEFAYE Jacques

M. BOUAZZA Laïd à Mme CLERAC Marcelle

Mme PICHON Delphine à M. DAURE Jean-François

Mme LOBIT Christelle à M. AUBINEAU Joseph

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme DUMAINE Francine



**DISPOSITIF D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN A
RENOVER – DECISIONS D'AIDE FINANCIERE A M. et Mme GOUSSE
DELIBERATION N°2017/06 – 081**



**DISPOSITIF D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN A
RENOVER – DECISIONS D'AIDE FINANCIERE A M. et Mme GOUSSE
DELIBERATION N°2017/06 – 081**

Le GrandAngoulême a mis en place, depuis décembre 2012, le dispositif « PASS'ACCESSION » d'aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat pour 2012-2014.

Face au succès de ce dispositif (plus de 100 dossiers sur l'agglomération à la fin 2015), il a été prorogé pour la période 2014-2020 au titre du nouveau PLH.

Pour mémoire, les objectifs du dispositif PASS ACCESSION sont les suivants :

- Attirer et fixer la population sur le territoire
- Rendre l'accession envisageable pour les ménages modestes, en améliorant leur « reste à vivre », en permettant le parcours résidentiel positif, en s'assurant de ne pas les mettre en difficultés à l'avenir
- Permettre le réinvestissement des centres urbains par les familles pour favoriser leur redynamisation
- Favoriser la revalorisation du parc de logements anciens et permettre leur requalification, notamment énergétique
- Lutter contre la construction systématique en neuf pour accéder à la propriété (donc lutter contre la consommation foncière ex-nihilo).

Les biens et ménages éligibles sont les suivants :

Ménages éligibles : Ménages primo-accédants (ménages n'ayant pas été propriétaires au cours des deux années précédentes) dont les revenus sont inférieurs ou égaux aux plafonds de ressources ANAH de base, susceptibles d'évolution

Biens immobiliers éligibles : Logements de 15 ans et plus, à rénover, situés en milieu urbain (zone U des POS-PLU).

⇒ La commune a été saisie par SOLIHA Charente, d'une demande régulière d'aide financière au bénéfice de Monsieur et Madame GOUSSE pour l'acquisition d'une maison sise 23 Route des Gaudins– 16400 LA COURONNE au titre de sa résidence principale

Proposition d'aide complémentaire communale : 3000 euros.

VU la délibération du 5 juillet 2012 de GrandAngoulême,

Considérant que le dossier présenté par SOLIHA Charente répond aux critères fixés dans le cadre du dispositif PASS'ACCESSION.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :

VALIDER l'octroi d'une aide complémentaire de 3 000 euros au profit de Monsieur et Madame GOUSSE,

VERSER cette somme à SOLIHA, chargé du suivi du dossier,

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

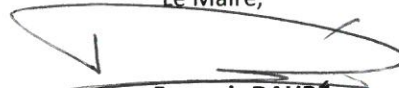
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie, le 23 juin 2017

Le Maire,


Jean-François DAURÉ

